

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mardi 7 novembre 2023, à 18h30  
en la salle Mario-Gauthier de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mme la Conseillère	Isabelle Hardy Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent :	Le directeur général	Alain Cassista

---

2023-11-07 - 381

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2023-11-07 - 382

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2023-11-07 - 383

***Octroi de mandat***

***Forage d'un puits de 10 pouces supplémentaire – Secteur Harfang***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit octroyer le mandat pour le forage d'un puits de 10 pouces supplémentaire dans le secteur Harfang;

**Attendu** que la société par actions Les puits Deux-Montagnes inc. a été responsable du forage d'un puits de 12 pouces dans le secteur Harfang et que les résultats du forage de ce puits ont été non concluants;

**Attendu** que la société par actions Les puits Deux-Montagnes inc. connaît bien le territoire et sa géologie et qu'elle peut effectuer rapidement le forage du puits supplémentaire de 10 pouces;

**Attendu** que pour les raisons mentionnées préalablement, la Ville désire consentir à la société par actions Les puits Deux-Montagnes inc. le mandat pour le forage d'un puits de 10 pouces supplémentaire dans le secteur Harfang;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

2023-11-07 - 383

*(suite)*

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le mandat pour le forage d'un puits de 10 pouces supplémentaire dans le secteur Harfang à la société par actions Les puits Deux-Montagnes inc. pour une somme de 28 686,26 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-11-07 - 384

***Octroi de contrat***

***Location d'un chargeur sur roues Case 621***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire louer un chargeur sur roues Case 621 pour la saison hivernale 2023-2024;

**Attendu** l'offre de service de la société par actions 9115-7883 Québec inc. (Sig-nature) pour la location d'un chargeur sur roues Case 621 au montant de 43 115,63 \$ incluant les taxes pour la saison hivernale 2023-2024, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mars 2024;

**Attendu** que la Ville désire octroyer le contrat à la société par actions 9115-7883 Québec inc. (Sig-nature) pour la location du chargeur sur roues Case 621 pour la saison hivernale 2023-2024 puisque l'équipement est disponible et correspond exactement aux besoins du service des infrastructures et techniques;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la location d'un chargeur sur roues Case 621 pour la saison hivernale 2023-2024 à la société par actions 9115-7883 Québec inc. (Sig-nature) pour une somme de 43 115,63 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2023-11-07

***Période de questions***

2023-11-07 - 385

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ